

HAUSSE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ - LES INFORMATIONS DE L'ADC FRANCE

Categories: [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Devis, factures](#), [Energie, eau, assainissement, déchets](#), [Fourniture d'électricité](#)



Nous avons subi en 2023 deux hausses importantes du prix de l'électricité. Les informations à notre disposition montrent que ce n'est pas fini. Une hausse sensible est annoncée pour février 2024 et une autre prévisible en août...

Nous faisons le point sur le sujet.

2023

Nous avons subi une hausse de 15% au 1er février et 10 % au 1er août.

2024

Une hausse est déjà annoncée au 1er février de 10 %. Nous publions un article qui fait le point sur 2023 et 2024 :

<https://www.hellowatt.fr/blog/hausse-prix-electricite-2024/>

Une hausse peut en cacher une autre...

Les tarifs sont revus deux fois par an. Le prix du kWh devrait être vu au 1er août...et pas à la baisse...

2025

Nous devrions subir la fin du bouclier tarifaire !!!

La hausse au 1er février et au 1er août ne peuvent être évaluées.

Mais dans le paysage nous avons la fin de la convention de l'Etat avec EDF sur le prix du tarif réglementé au 31/12/2025.

Cette situation a généré une nouvelle convention qui va aggraver le prix de nos factures de façon sensible !

2026

La convention signée en 2023 prévoit des changements importants.

La situation actuelle

Pour comprendre ceux-ci, il paraît utile de vous rappeler le mode actuel du calcul du kWh facturé :

Le mégawattheure est facturé 42 € pour la revente.

Il est retenu les 2/3 de ce prix et un tiers du prix de l'énergie vendue sur le marché.

Nous publions un lien qui donne l'évolution du prix de l'électricité :

<https://prix-elec.com/energie/comprendre/marche-electricite>

Exemple :

Prix au 11/12/2023 :

$(42 \text{ €} \times 2/3) + (80.07 \text{ €} \times 1/3) = 54.14 \text{ €}$ le mégawattheure.

La situation au 01/01/2026 :

Cette convention concerne exclusivement l'électricité d'origine nucléaire. Ne sont pas concernées les autres sources de production.

Le mégawattheure sera facturé aux environs de 70 € pour la revente soit une hausse prévisible de 66 %

Mais l'intégralité du prix sera fixée sur le prix du marché.

Une ristourne sera donnée aux consommateurs de 50 % sur le surcout jusqu'à 110 € et de 90 % au delà.

Le Canard Enchaîné du 22/11/2023 a publié un article sur le sujet. Nous en publions un extrait :

« Aujourd'hui, le prix facturé à l'abonné au tarif réglementé comprend environ deux tiers de courant vendu au prix fixe de 42 euros le mégawattheure et un tiers acheté sur le marché... à un tarif changeant tous les jours. Dans le nouveau système, la totalité du courant sera achetée au prix du marché ».

Si cette nouvelle formule était appliquée aujourd'hui, l'augmentation du prix de l'électricité serait ainsi immédiate. *« Le 20 novembre, le mégawattheure valait 120 euros sur le marché. Cela correspond à un prix réglementé de 68 euros, qui, avec la nouvelle formule, s'élèverait à 90 euros – soit un surcout de près d'un tiers »*

Le calcul est tellement peu clair qu'il n'existe pas d'articles donnant des modalités précises. Il paraît que cela dépendra aussi du prix du marché !

L'objectif est d'augmenter les recettes d'EDF pour diminuer la dette colossale de la société et générer des revenus pour de nouveaux investissements !

Au rythme où cela évolue, utiliser l'énergie va devenir du luxe !!!

Cet article sera actualisé dès que nous aurons des informations sécurisées.

Nous resterons attentifs sur ce point.

